

**Conseil économique et social**

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail en matière de roulement et de freinage****Quatre-vingt-deuxième session**

Genève, 20-23 septembre 2016

Point 7 h) de l'ordre du jour provisoire

Pneumatiques – Règlement sur le montage des pneumatiques**Proposition d'amendements au projet de Règlement
sur le montage des pneumatiques****Communication des experts de l'Organisation technique
européenne du pneumatique et de la jante***

Le texte reproduit ci-après, établi par les experts de l'Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO), vise à apporter des corrections mineures. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel du Règlement figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2016-2017 (ECE/TRANS/254, par. 159, et ECE/TRANS/2016/28/Add.1, module 3, point 3.1), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

GE.16-11619 (F) 080816 080816



* 1 6 1 1 6 1 9 *

Merci de recycler



I. Proposition

Dans la version anglaise, paragraphes 2.7 à 2.18, renuméroter de 2.9 à 2.20.

Annexe 1, point 1.7, modification sans objet en français.

Annexe 2,

Note de bas de page 4, modifier comme suit :

⁴ Voir la note de bas de page 1 **Telle que définie dans la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) (ECE/TRANS/WP.29/78/Rev.4, par. 2), www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29resolutions.html.**

II. Justification

La présente proposition vise à apporter des corrections mineures.
